

# CONDITIONS TARIFAIRES

Applicables au 2 avril 2018

## TARIF

### CRÉDIT IMMOBILIER

Conditions financières: taux, assurances, garanties, indemnités de remboursement anticipé	<b>Nous consulter</b>
Frais de dossier: - Prêt amortissable / Prêt relais seuls	<b>Entre 0,5 % et 1,2 % du montant du prêt (mini : 200 € - max : 1200 €)</b>
- Prêt relais accompagné d'un prêt amortissable	<b>&lt; 100 000 € forfaitaire 300 € &gt; 100 000 € forfaitaire 500 €</b>
- PTZ, Éco PTZ	<b>Gratuit</b>

### MISE EN PLACE DE VOTRE FINANCEMENT

Déblocage inférieur à 1000 €	<b>15 €</b>
Demande d'annulation de chèque émis sur appel de fonds (erreur client)	<b>25 €</b>
Demande de diminution du montant de votre prêt (réduction du nominal)	<b>100 € + IRA</b>

### VIE DU PRÊT

Changement de domiciliation bancaire (à compter de la 2 <sup>e</sup> demande)	<b>30 €</b>
Changement de date de prélèvement à la demande du client	<b>30 €</b>
Mise en place de prélèvements automatiques sur 2 comptes et plus	<b>18 €</b>
Duplicata du tableau d'amortissement	<b>30 €</b>
Modification ou suspension des mensualités*	<b>50 €</b>
Recherche d'adresse suite à retour Poste / Frais d'adresse erronée (NPAI PND)	<b>10 €</b>

### ÉTUDE ET MODIFICATION DE VOTRE PRÊT

Réaménagement de votre prêt (hors option contrat)	<b>1 % Capital restant dû (minimum 200 €)</b>
Modulation d'échéance contractuelle (contrat à partir du 02/04/2018)	<b>50 €</b>

### DEMANDE DE DÉCOMPTE ET ATTESTATION À VOTRE DEMANDE

Recherche et photocopie de l'offre de prêt	<b>30 €</b>
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise jusqu'au 30/06/2016)	<b>30 €</b>
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise à partir du 01/07/2016)	<b>Gratuit</b>
Duplicata d'un certificat de prêt destiné à l'Allocation Logement et APL	<b>15 €</b>
Attestation et duplicata d'attestation (tout type)	<b>20 €</b>

### INTERVENTION À VOTRE DEMANDE

Étude et mise en place des demandes de désolidarisation*	<b>300 €</b>
Transfert de prêt (si prévu au contrat)*	<b>1,5 % Capital restant dû (minimum 200 €)</b>

### INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de rejet (quel que soit le motif) de prélèvement ou de chèque (CG + Plafond légal)	<b>20 € + Intérêts de retard</b>
Frais de lettre de relance sur échéance impayée	<b>10 €</b>
Dispositif d'accompagnement en cas de difficultés financières	<b>Gratuit</b>

### FORMALITÉS JURIDIQUES

Mainlevée des actes de nantissement	<b>25 €</b>
Mainlevée d'hypothèque suite au remboursement total du prêt	<b>100 €</b>
Mainlevée partielle d'hypothèque avec ou sans paiement	<b>100 €</b>
Modification des garanties en cours de prêt	<b>200 €</b>
Lettre d'information aux cautions	<b>Gratuit</b>

### SERVICES INTERNET

Accès à l'Espace Client sécurisé <sup>(1)</sup>	<b>Gratuit</b>
---	----------------

## RÉSOLURE UN LITIGE

La volonté de la SOFIAP est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de services, de conseils et d'écoute. Des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois toujours survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit:

- 1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
- 2. Vous pouvez également adresser un courrier à l'adresse suivante:**  
**SOFIAP - Service Réclamations**  
**7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris**

Nous nous engageons à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 60 jours à partir de la réception de la demande pour toutes réclamations concernant les prêts immobiliers.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante:

**SOFIAP - Service Recours**  
**7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris**

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Recours, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale, actionnaire de la SOFIAP, à l'adresse suivante:

**Monsieur le Médiateur de La Banque Postale**  
**115, rue de Sèvres**  
**Case postale G 009**  
**75275 Paris CEDEX 06**  
ou sur le site internet  
**[www.laposte.fr/mediateurdugroupe](http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe)**<sup>(1)</sup>

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible dans les Agences SOCRIF. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

**[www.socrif.fr](http://www.socrif.fr)**<sup>(1)</sup>

(1) Coût de connexion selon fournisseur d'accès - SOCRIF/SOFIAP - Siège Social: 7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 60137760 €. 391844214 RCS Paris. Immatriculée au registre des intermédiaires en assurance à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 61, rue Taitbout - 75009 Paris. SOCRIF: nom commercial et marque de SOFIAP. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter des offres de prêt immobilier. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées.

